

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°125 du 8 juin 2026 : Signature d'un avenant n°1 au marché n°2025-08 signé avec la société PLD GARONNE relatif aux prestations de nettoyage de locaux communaux

Décision relative à la signature d'un avenant n°1 au marché n°2025-08 relatif aux prestations de nettoyage de locaux communaux conclu avec la société PLD GARONNE.

Cet avenant emporte une incidence nette en moins-value de 1 652,09 € HT, soit une diminution de 1,61 % du montant du marché.

N°126 du 9 juin 2026 : Signature d'un avenant n°1 au contrat de bail professionnel signé le 17 février 2026 avec le Docteur Omar SEKKIOU concernant la location d'un bureau au sein du local social-santé sis rue des Fauvettes à Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'un avenant n°1 au bail professionnel concernant la location d'un bureau, sis 4 rue des Fauvettes, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, avec le Docteur Omar SEKKIOU, médecin psychiatre, reportant la date de prise d'effet du bail du 1^{er} mars 2026 au 18 juin 2026, la date d'expiration au 31 décembre 2029 demeurant inchangée.

N°127 du 9 juin 2026 : Signature d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration des parements extérieurs des courtines Nord et Ouest et du donjon, à la restitution des circulations et à la restauration de la cour du Château

Décision relative à la signature d'un avenant n°2 au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des parements extérieurs des courtines Nord et Ouest et du donjon, la restitution des circulations et la restauration de la cour du Château, signé avec la SELARL TRABON ARCHITECTURE, en vue de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre, portant le montant du marché à 62 814,28 € HT, soit une d'augmentation de 24,37% par rapport au marché initial.

N°128 du 9 juin 2026 : Signature d'un avenant n°2 au marché de travaux n°2024-17-01 – Lot 1 Maçonnerie/Pierre de taille – relatif à la restauration des parements extérieurs (courtines, donjon, cour) et à la restitution des circulations de la cour du Château d'Onet Village

Décision relative à la signature d'un avenant n°2 au marché de travaux n°2024-17-01 – Lot 1 Maçonnerie/Pierre de taille – relatif à la restauration des parements extérieurs (courtines, donjon, cour) et à la restitution des circulations de la cour du Château d'Onet Village, signé avec la SAS VERMOREL, en vue de prendre en compte les modifications de quantitatifs et les prestations supplémentaires, pour un montant de 26 519,15 € HT, portant le montant du marché à 257 576,97 € HT, soit une augmentation de 21,95% par rapport au montant initial du marché.

N°129 du 9 juin 2026: Signature d'un contrat de cession avec Peel Productions pour le concert de *The Doug* au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Peel Productions, 45 rue de la Fusterie, BORDEAUX, représentée par Madame Sophie LEVY-VALENSI, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil pour l'organisation du concert de *The Doug*, le vendredi 20 novembre 2026 à 20h30, au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 1 800 € TTC. Un acompte d'un montant de 949,50€ sera versé à la signature du contrat, le solde de 949,50€ sera versé à l'issue de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°130 du 9 juin 2026: Signature d'un contrat de cession avec Ki m'aime me suive pour le spectacle *Numéro Deux*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Ki m'aime me suive, 92 rue de la Victoire, PARIS, représentée par Monsieur Pascal GUILLAUME en sa qualité de Directeur Général, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Numéro Deux*, le mercredi 24 février 2027 à 20h30 à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 11 981,98 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°131 du 12 juin 2026: Signature et attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de Cantagrelh – Marché N°2026-06

Décision relative à la signature et l'attribution du marché n°2026-06 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité de la chaufferie Cantagrelh avec la société Egis Bâtiments Sud - sise 725, route de Bougaux 12630 GAGES pour un montant provisoire de 34 540,00 € HT correspondant à la mission de base.

N°132 du 19 juin 2026: Acceptation d'un don de Monsieur Rey

Décision relative à l'acceptation du don de Monsieur Rey à la Ville d'Onet-le-Château.

N°133 du 19 juin 2026: Signature d'un avenant au marché n°2022-25 relatif à la fourniture de services de téléphonie et de transmissions de données, signé avec la société BOUYGUES TELECOM

Décision relative à la signature d'un avenant au marché n°2022-25 relatif à la fourniture de services de téléphonie et de transmissions de données, signé avec la société BOUYGUES TELECOM, en vue de résilier ledit marché à compter du 1^{er} juin 2026.

N°134 du 22 juin 2026: Signature d'un avenant n°1 au marché n°2026-01 signé avec l'ESAT SEVE FONDATION OPTEO relatif au lot n°1 : entretien des espaces verts

Décision relative à la signature d'un avenant n°1 au marché n°2026-01 à bons de commande avec maximum relatif au lot n°1 : entretien des espaces verts conclu avec l'ESAT SEVE FONDATION OPTEO afin d'ajouter un prix au bordereau unitaire.

Cet avenant n'emporte pas d'augmentation du montant maximum du marché.

N°135 du 24 juin 2026 : Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de mise en conformité de la chaufferie Cantagrelh

Décision relative à la signature d'un avenant n°1 au marché n°2026-06 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la chaufferie Cantagrelh, signé le 16 juin 2026, avec Egis Bâtiment Sud, en vue d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux, d'arrêter le montant définitif des honoraires à 34 540,00 € HT, qui reste inchangé, et enfin de fixer le coût de référence des travaux à l'issue de la consultation.

**N°136 du 24 juin 2026 : Signature et attribution des marchés de travaux de la chaufferie bois Cantagrelh
Marché N°2026-09**

Décision relative à la signature et l'attribution des marchés n°2026-09 relatif aux travaux de la chaufferie bois Cantagrelh :

- Pour le lot n°1 : Extension de la chaufferie avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions, sise Campus ENGIE 67, rue Jules Ferry 92 250 LA GARENNE-COLOMBES, pour un montant global et forfaitaire de 520 298,20 € HT, pour la variante n°1 ;
- Pour le lot n°2 : Travaux sur le réseau de chaleur avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions, sise Campus ENGIE 67, rue Jules Ferry 92 250 LA GARENNE-COLOMBES, pour un montant global et forfaitaire de 100 938,00 € HT.

N°137 du 25 juin 2026 : Création des tarifs pour le concert de Marguerite

Décision relative à la fixation des tarifs suivants pour le concert de Marguerite, le jeudi 18 mars 2027 à L'Athyrium :

- Plein Tarif Assis : 32 €
- Tarif Réduit, Abonnement, Carte Culture, Etudiant, moins de 18 ans et groupe de 10 personnes et plus, Assis : 28 €
- Plein Tarif Debout : 26 €
- Tarif Réduit, Abonnement, Carte Culture, Etudiant, moins de 18 ans et groupe de 10 personnes et plus, Debout : 22 €

Ces tarifs seront appliqués à compter du 04 septembre 2026 jusqu'au 18 mars 2027 inclus.

N°138 du 29 juin 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Arachnée Productions pour le concert de Marguerite

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Arachnée Productions, 67-29 boulevard de Charonne, PARIS représentée par Monsieur Charles DUREAU, en sa qualité de Responsable Administratif, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de *Marguerite* le jeudi 18 mars 2027, à 20h30, à L'Athyrium. Le coût global de la cession s'élève à 18 462,50 € TTC.

Un acompte de 9 231,25 € TTC sera versé en janvier 2027, le solde de 9 231,25 € TTC sera versé à l'issue de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°139 du 29 juin 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Upton Park Publishing pour le concert de Courcheval au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Upton Park Publishing, 4-8 rue Emile Blémont, PARIS, représentée par Monsieur Julien BANES en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil pour l'organisation du concert de *Courcheval* le vendredi 18 décembre 2026, à 18h30 ,au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 791,25 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°140 du 2 juillet 2026 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Ludothèques de France pour l'année 2026

Décision relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Ludothèques de France, pour l'année 2026, afin de bénéficier des différentes prestations offertes par cette association de service public.

Le montant annuel de cette adhésion s'élève à 90 euros pour 2026.

N°141 du 6 juillet 2026 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le Cimetière Onet Village

Décision relative au renouvellement de la concession de 6,00 m² superficiels accordée le 14 décembre 1995 à Monsieur B.A. sous le numéro 125 R1 ONET à compter du 14 décembre 2025, pour une durée de 30 années et expirant le 13 décembre 2055.

Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de 900,00 € (neuf cents euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P15B du 02/07/2026.

Le renouvellement par Monsieur B.A., ayant-droit du concessionnaire, est effectué pour l'ensemble des successeurs et/ou ayants-droit du concessionnaire originel.

N°142 du 8 juillet 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Sudden Théâtre pour le spectacle *The Loop*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Sudden Théâtre, 14 bis rue Sainte-Isaure, PARIS, représentée par Madame Laurence LUTZ, en sa qualité d'administratrice générale, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *The Loop*, le mardi 24 novembre 2026 ,à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 8 440 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de transport, de transport du décor, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°143 du 8 juillet 2026 : Signature d'un contrat de location de divers jeux dans le cadre des Quartiers d'Été organisés par le Patio Centre Social

Décision relative à la signature d'un contrat de location avec l'EURL JR MOULY sise Lacassagne - 12 450 CALMONT, ayant pour objet de définir les modalités de location, de livraison, d'installation et de démontage de divers jeux pour la période du 20 au 24 juillet 2026, à l'Athyrium d'Onet-le-Château.

Le coût global de la location pour l'ensemble des prestations s'élève à 5 012 €.

N°144 du 13 juillet 2026: Signature de l'avenant n°2 au contrat de bail professionnel signé le 26 janvier 2023 avec le Docteur HUSAINOVA concernant la location du local sis 4, rue des Fauvettes à Onet-le-Château

Décision relative à la signature de l'avenant n°2 au bail professionnel concernant la location d'un bureau sis 4, rue des Fauvettes, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, avec le Docteur Jelena HUSAINOVA, médecin psychiatre, afin d'arrêter la location de la salle de réunion à compter du 15 juillet 2026.

N°145 du 13 juillet 2026: Signature d'une convention de location de la réserve R009 située 3, rue des Loriots 12850 ONET-LE-CHATEAU appartenant à Rodez Agglo Habitat

Décision relative à la signature d'un bail de location auprès de Rodez Agglo Habitat, concernant une réserve R009 située 3, rue des Loriots à ONET-LE-CHATEAU d'une superficie de 38,02 m².

Les locaux sont loués du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2029 moyennant un loyer mensuel de 52,43 euros.

N°146 du 16 juillet 2026: Signature du marché à bons de commande avec maximum relatif aux travaux de voirie Marché n°2026-10

Décision relative à l'attribution et la signature d'un marché à bons de commande avec montant maximum annuel de 1 300 000 € HT relatif aux travaux de voirie avec la société COLAS France Etablissement de Rodez, sise 135 rue des métiers 12850 ONET-LE-CHATEAU, pour une durée d'un an à compter de la notification du marché, puis renouvelable trois fois par reconduction tacite.

N°147 du 15 juillet 2026: Signature d'un contrat d'accompagnement au suivi financier de la DSP réseau de chaleur

Décision relative à la signature, avec la société ADEXEL, d'un contrat fixant les modalités de la prestation d'analyse financière. Le contrat débute à compter de la date de signature pour un montant de 4 875 € HT.

N°148 du 18 juillet 2026: Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec la Compagnie des contes en-chantés et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'évènement : « Les tout-petits au spectacle »

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie des contes en-chantés, représentée par Monsieur Florian MAZZONETTO en sa qualité de président, définissant les modalités de représentation du spectacle « *La bulle enchantée* ».

Le spectacle sera présenté le samedi 19 septembre 2026. Il y aura deux représentations successives à 10 heures et 11 heures à la médiathèque Paul GERALDINI d'Onet-le-Château.

Le coût des deux représentations s'élève à 700 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°149 du 18 juillet 2026: Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association DALVA et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association DALVA, représentée par Monsieur Philippe TARIS en sa qualité de président, définissant les modalités de représentation du spectacle « *Toc, Toc, Toc* ».

Le spectacle sera présenté le mercredi 10 mars 2027 à 15 heures au Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 450 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°150 du 18 juillet 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec la compagnie Les mots à la bouche et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la compagnie Les mots à la bouche, représentée par Monsieur Laurent MARCILLAC en sa qualité de co-président, définissant les modalités de représentation du spectacle « *Les Carpioux* ».

Le spectacle sera présenté le mercredi 14 avril 2027 à 15 heures au Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 420 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°151 du 20 juillet 2026 : Acceptation d'un don de Monsieur Laurent HORTES

Décision relative à l'acceptation du don de Monsieur Laurent HORTES (livres).

N°152 du 21 juillet 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec la compagnie Day-for-night et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre d'un concert littéraire

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la compagnie Day-for-night, représentée par Madame Nicole MARTIN en sa qualité de présidente, définissant les modalités de représentation du concert littéraire « *Le Palmier* » de Valentine GOBY.

Le spectacle sera présenté le samedi 17 octobre 2026 à 15 heures.

Le coût global de la cession s'élève à 1 550,85€TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°153 du 27 juillet 2026 : Signature d'un avenant n°3 au marché de travaux n°2024-17-01 – Lot 1 Maçonnerie/Pierre de taille – relatif à la restauration des parements extérieurs (courtines, donjon, cour) et à la restitution des circulations de la cour du Château d'Onet Village

Décision relative à la signature d'un avenant n°3 au marché de travaux n°2024-17-01 – Lot 1 Maçonnerie/Pierre de taille – relatif à la restauration des parements extérieurs (courtines, donjon, cour) et à la restitution des circulations de la cour du Château d'Onet Village, signé avec la SAS VERMOREL, pour un montant de 4 753,64 € HT, portant le montant du marché à 262 330,61 € HT, soit une augmentation de 24,20% par rapport au montant initial du marché.

N°154 du 30 juillet 2026 : Délivrance d'une concession de case de columbarium dans l'espace cinéraire d'Onet Village

Décision relative à la délivrance à Madame Y.C., dans l'espace cinéraire d'Onet Village, d'une concession Case columbarium 2 urnes, n° 4 E COL ONET, Case 21, pour une durée de 30 années et expirant le 21 juillet 2056.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle et moyennant la somme totale de 450,00 € (quatre cent cinquante euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14B du 22 Juillet 2026.

N°155 du 31 juillet 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Maison des Associations (salle complète avec office)

Décision relative à la signature d'une convention avec l'Association Culturelle de Bienfaisance de Rodez, résidant 11, route de Séverac – 12 850 ONET-LE -CHÂTEAU, en vue de mettre à disposition la salle Maison des Associations (salle complète avec office) du vendredi 11 au dimanche 13 septembre 2026.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 € dans les conditions définies dans ladite convention.

N°156 du 4 août 2026 : Délivrance d'une concession de case de columbarium dans l'espace cinéraire d'Onet Village

Décision relative à la délivrance à Madame M.G., dans l'espace cinéraire d'Onet Village, d'une concession Case columbarium 2 urnes, n°15 E COL ONET, Case 22 pour une durée de 30 années et expirant le 3 août 2056.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle et moyennant la somme totale de 450,00 € (quatre cent cinquante euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14B du 4 août 2026.

N°157 du 6 août 2026 : Signature de baux de location de biens appartenant à Rodez Agglo Habitat

Décision relative à la signature des baux de location auprès de Rodez Agglo Habitat, concernant les biens suivants :

- un garage référencé 12025-03201-00006-10291, situé 2 bis rue des Fauvettes, entrée H6, 12850 Onet-le-Château, moyennant un loyer de 44,40 euros par mois;
- un garage référencé 12025-03201-00007-10284, situé 4 rue des Fauvettes, entrée H7, 12850 Onet-le-Château, moyennant un loyer de 44,40 euros par mois;
- un garage référencé 12025-03201-00008-10282, situé 6 rue des Fauvettes, entrée H8, 12850 Onet-le-Château, moyennant un loyer de 44,40 euros par mois;
- une réserve référencée R022 12025-3201-00007-50022, située 4 rue des Fauvettes, bâtiment H7, 12850 Onet-le-Château, moyennant un loyer de 37,37 euros par mois.

N°158 du 14 août 2026 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le Cimetière Onet Village

Décision relative au renouvellement dans le Cimetière d'Onet Village, de la concession de 6,00 m² superficiels à Monsieur J. C., accordée le 15 mars 1995, sous le numéro 129 R1 ONET à compter du 14 mars 2025, pour une durée de 30 années et expirant le 13 mars 2055.

Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de 900,00 € (neuf cents euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14B du 12 août 2026.

N°159 du 13 août 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de l'Athyrrium

Décision relative à la signature d'une convention avec Voyages Ruban Bleu, 9 avenue Jean Monnet, 12 000 RODEZ, en vue de mettre à disposition la salle de l'Athyrrium le jeudi 24 septembre 2026.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 1 600 € dans les conditions définies dans ladite convention.

N°160 du 18 août 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de l'Athyrrium

Décision relative à la signature d'une convention avec Familles de France, résidant 1 rue de Gaz, 12000 RODEZ en vue de mettre à disposition la salle de l'Athyrrium du samedi 3 au dimanche 4 octobre 2026.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 500 € dans les conditions définies dans ladite convention.

N°161 du 24 août 2026 : Dommage aux biens - acceptation indemnité

Décision relative à l'acceptation des montants de l'indemnisation de l'assurance Groupama concernant les dégâts occasionnés sur :

- un poteau rue du Camp Franc, survenu le 08/04/2026, pour un montant de 1 279,20 €,
- le muret place des Capucines, survenu le 26/12/2025, pour un montant de 2 280,00 €.

N°162 du 1^{er} septembre 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Flower Coast pour le concert de *Lili Em* au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Flower Coast, Place du 1^{er} mai, CLERMONT-FERRAND, représentée par Monsieur Jean-Paul ONZON en sa qualité de Gérant, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil pour l'organisation du concert de *Lili E* le vendredi 16 octobre 2026, à 18h30, au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 600 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°163 du 1^{er} septembre 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Little Bros. SAS pour le spectacle *We will drum you* des Fills Monkey

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Little Bros. SAS, 19 rue Simart, PARIS représentée par Monsieur Gilles PETIT en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *We will drum you* des Fills Monkey le mardi 2 février 2027, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 14 242,50 € TTC. Un acompte de 4 272,75 € TTC sera versé en janvier 2027, le solde de 9 969,75 € TTC sera versé à l'issue de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°164 du 1^{er} septembre 2026 : Signature d'un contrat de cession avec La Poursuite du Bleu pour le spectacle *Made in France*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec La Poursuite du Bleu, 23 boulevard Barbès, PARIS, représentée par Madame Margaux GREGOIR en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle de *Made in France* le mardi 27 avril 2027, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 10 798,67 € TTC. Un acompte de 4 167,25 € TTC sera versé en janvier 2027, le solde de 6 631,42 € TTC sera versé à l'issue de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.